Image not found or type unknown

Remboursement trajet avec xxxxxx

Par **Arouhedi**, le **22/12/2014** à **12:46**

Bonjour

je viens vers vous pour m'aider à résoudre un litige avec une entreprise de transport de personne basée sur Maxéville il s'agit de l'entreprise xxxxxx qui assure des navettes entre Nancy et Paris Gare de l'EST ou vers les aéroports de Roissy ou Orly.

Le 11/10/2014 à 23h04, j'ai effectué une réservation par internet pour une personne de Paris Gare de l'Est à Nancy Saint Léon pour le 28/11.

Etant en voyage du 24/11 au 28/11 j'étais injoignable par téléphone sur le xxxxxx. A mon arrivée en France le 28/11 à 12h j'ai fais le trajet Orly-Gare de l'Est pour arriver à 13h55 et ne trouver aucune navette. En appelant votre service client à 14h on m'informe que le départ était modifié (Aéroport de Roissy au lieu de Gare de l'Est) car apparemment ils n'avaient pas le nombre "minimum" pour rentabiliser leur trajet.

La seule solution, avec soit disant une exception, est de me récupérer à 21h à Roissy sans plus !!! je suis donc censée partir de la gare de l'Est et passer 8h dans la rue en attendant 21h pour arriver vers 1h du matin à Nancy sans tenir compte de mes engagements, de mon état de santé, de ma vie privée…

Etant furieuse j'ai du prendre un TGV qui m'a couté 130 euros puis en contactant cette entreprise pour le remboursement de la modique somme 25 euros (de la réservation) j'étais très mal traitée.

J'ai envoyé depuis une semaine un courrier recommandé avec accusé de réception mais toujours aucune réponse. Quelle issue pourrai je suivre afin d'avoir mon remboursement et demander des dommages et intérêts pour tous les désagréments que j'ai du endurer.

cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés